



**L'Allemagne a-t-elle démissionné ?
La violation du droit au nom de l'Europe: le Gouvernement allemand capitule et le
Président Sarkozy « réinvente » l'Union monétaire.**

Par Markus C. Kerber¹

La prise en charge par l'Allemagne des dettes des autres pays de la Zone Euro négociée à Bruxelles lors de la réunion des ministres des finances dans la nuit du 9 mai, est le point culminant d'une évolution déjà cernée par le Tribunal Constitutionnel de Karlsruhe dans son arrêt « Maastricht » en 1993 comme un danger potentiel. Ainsi, le Tribunal craignait que la Communauté Européenne éclate ses compétences au delà de celles prévues par les Traités. La particularité du nouveau principe « tout le monde est responsable de tout le monde » décidé à Bruxelles au détriment du principe jusqu'alors en vigueur selon l'article 125 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) « chacun est responsable de ses propres dettes » est que cette fois-ci, le Gouvernement allemand a pris part au putsch organisé contre les règles fondamentales de l'Union monétaire. Cela ne change rien au fait qu'il s'agit d'une violation éclatante du droit et d'un changement historique: le passage d'une communauté de stabilité à une union de transferts financiers.

Cette rupture avec la légalité également par la participation du Gouvernement allemand ainsi que l'achat illégal par la Banque Centrale Européenne d'obligations d'Etat en difficulté entachent la crédibilité des Etats de la Zone Euro et leur légitimité envers leurs citoyens.

La presse anglaise parle d'un triomphe de la négociation à la française et rappelle que le Président Sarkozy s'est entretenu avec tous les décideurs de la Commission Européenne concernés, bien avant le début officiel du Sommet Européen. Son but était clair : monter, au nom de l'Europe, un coup contre les piliers normatifs de l'Union monétaire.

Il a atteint ce but – c'est à dire la violation du Traité (Articles 123 et 125 TFUE) – avec le consentement allemand. C'est ainsi qu'il fut possible pour le Président Sarkozy d'isoler la Chancelière allemande et de la faire capituler sans combat. Il peut donc à raison se vanter du résultat des négociations, basé selon lui à 95% sur des « idées

¹ Markus C. Kerber est chargé de la procédure pour le recours devant le Tribunal Constitutionnel de Karlsruhe mené contre l'aide allemande à la Grèce. Il est professeur d'économie politique et de finances publiques à l'Université Technique de Berlin.



françaises », mais également dire avec raison qu'il a réécrit en une nuit les normes de l'Union monétaire.

Ainsi l'accord de l'Allemagne donné aux nominations de Mr. Strauss-Kahn à la tête du FMI et de Mr. Trichet à la tête de la Banque Centrale Européenne s'est révélé fatal. Ces deux derniers, en compagnie du Président Sarkozy, sont le nouveau « triumvirat monétaire », qui, au détriment des contribuables français et allemands, a pris la tête de l'Union monétaire.

Les situations d'exception ayant leurs propres lois, elles sont volontiers provoquées par une certaine catégorie d'hommes politiques.² Les français ont su avec art tirer profit de la situation d'exception. La France n'avait rien eu contre, lorsque à l'époque l'Allemagne s'était obstinée à vouloir des règles concernant la Banque Centrale Européenne et le pacte de stabilité. La classe politique française savait pertinemment que lorsque viendraient les situations d'exception, détiendrait le pouvoir celui qui définirait les nouvelles règles. Elle a finalement vu juste.

Seuls les naïfs croiront les propos de Mme Merkel souhaitant « protéger l'argent des gens ». Tous les autres comprendront qu'avec Mme Merkel, l'Allemagne a démissionné dans la nuit du 9 mai.

Apportez votre soutien aux recours constitutionnels formés en Allemagne contre l'aide allemande à la Grèce et surtout contre la loi allemande « prévoyant la mise en place d'un mécanisme de stabilité européen. »

Contact : Europol
Hackescher Markt 4
10178 Berlin

Tel: 0049 30 843 14 136
E-Mail: lsimon@europolis-online.org

² Voir à ce propos: Carl Schmitt, *Théologie Politique*, Gallimard, traduction par Jean-Louis Schlegel, page 20.